

Et si vous plantiez des haies ?

Les haies jouent un rôle crucial dans le développement et la protection de la biodiversité d'une exploitation agricole. Véritables réservoirs de biodiversité, elles forment également des corridors écologiques facilitant le déplacement des auxiliaires entre les différentes parcelles. Elles constituent des remparts naturels au vent, au gel ou encore à la chaleur. Elles contribuent à l'amélioration du bien-être des animaux dans les parcelles pâturées ou les parcours de volailles-palmipèdes ainsi qu'à la pollinisation des vergers. Elles deviennent un enjeu économique au travers de l'éco-régime de la nouvelle PAC via le bonus haies.

Bilan du programme « plantons des haies ».

Dans le cadre du plan de relance, la Draaf Nouvelle-Aquitaine a lancé un programme de plantation de haies sur deux ans (2021-2022) avec un objectif de 1 000 km plantés pour les douze départements. Un objectif dépassé ! Au total, 920 exploitations ont déposé un dossier de demande d'aide pour 1 300 km de haie. La totalité des dossiers a été validée pour un budget de 8,5 millions d'euros. Pour les Pyrénées-Atlantiques, 100 exploitations ont pu bénéficier d'aides à la plantation pour 70 km de haie.

La chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques a accompagné 33 agriculteurs pour un total de 28 km de plantation, soit 850 mètres linéaires en moyenne de haie par projet. L'aide moyenne par dossier apportée par la DDTM s'élève à 8 200 € et représente environ 70 % de la totalité des coûts engagés par l'exploitant (main-d'œuvre comprise). Une belle réussite donc qui démontre l'intérêt des exploitants à planter des haies ou des arbres et qui ne demande qu'à être poursuivi.

Perspectives 2023. La Région Nouvelle-Aquitaine devrait prendre le relais du plan de relance, en proposant un appel à projet agroforesterie permettant de financer les plantations de haies et d'alignement d'arbres. Attention cependant, contrairement au plan de relance, seuls les exploitants engagés en agriculture biologique ou en certification HVE (haute valeur environnementale) pourront prétendre aux aides.

Les aides seront forfaitaires au mètre linéaire de haie planté ou à l'arbre planté et devraient représenter 70 % du coût réel. Comme pour le plan de relance, afin de favoriser la biodiversité, une diversité d'essences végétales dans le projet sera requise (minimum 5 essences



// Photo CA 64

Biodiversité, aléas climatiques, bien-être animal... Les haies deviennent un enjeu économique à travers l'éco-régime de la nouvelle politique agricole commune.

différentes) à choisir dans une liste d'essences locales annexée au cahier des charges. Les plantations monospécifiques (de type peuplier, châtaignier, noyer ou verger) ne seront donc pas éligibles aux aides.

Les plantations d'arbres d'alignement dans les parcelles (agroforesterie intraparcellaire), sous réserve de respecter une densité inférieure à 100 arbres hectares seront par contre éligibles aux aides. L'accompagnement de l'agriculteur par une structure agréée pour définir le projet avec l'exploitant en fonction des objectifs recherchés, apporter une aide aux choix des essences et des conseils à la plantation ainsi que réaliser le dossier de demande d'aide sera obligatoire.

La chambre répondra naturellement aux demandes des exploitants. Il est à noter que pour chacun de ces programmes de plantation, la chambre réalise un suivi "terrain" de chacun des projets et propose des journées de formation à la taille des arbres et arbustes.

MAEC monogastrique 2023-2027 (volailles, palmipèdes, porcs). Dans le cadre de la PAC 2023, une MAEC (mesure agri-environnementale climatique) sera proposée aux éleveurs détenant un élevage monogastrique. Pourront adhérer à cette MAEC, les éleveurs s'engageant pour cinq ans à tenir un plan de gestion des parcours, à arborer et ou enherber ces surfaces. La chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques accompagnera techniquement les éleveurs dans leur projet de plantation des parcours.

Des chantiers de plantation en partenariat avec l'enseignement agricole. Après des interventions en salle pour les élèves en licence professionnelle agroécologie, agroforesterie, agriculture de conservation de l'Institut rural de Mont et en première année BTS ACSE de l'Institut Errecart de Saint-Palais, la chambre d'agriculture a organisé deux chantiers de plantation. Avec ces activités, les

élèves (dont la grande majorité a un projet d'installation) ont intégré dans leur cursus d'enseignement les techniques de plantation et la reconnaissance des espèces végétales en période hivernale.

« Nous tenons à remercier Patrice, agriculteur à Monassut, et Julie, agricultrice à Charre, qui nous ont permis d'intervenir ce mois de janvier sur leur chantier de plantation et qui nous ont accueillis chaleureusement ainsi que l'entreprise Pépinière Environnement de Serres-Castet pour la fourniture des plants et des protections ainsi que son accompagnement technique. Merci également aux élèves et enseignants pour leur forte motivation dans ces projets et leur bonne humeur tout au long de la journée. »

François Delage
conseiller agroforesterie
à la chambre d'agriculture,
06 70 88 44 91
@: f.delage@pa.chambagri.fr

